

Étudiants et jeunes actifs : de nombreuses aides souvent mal identifiées

La rédaction

De nombreuses aides visent les étudiants ou les jeunes actifs seuls ou en couple, sans enfant, selon leur parcours étudiant, leur situation vis-à-vis de l'emploi, leurs ressources ou encore leur âge. Ce tableau récapitule l'ensemble des dispositifs existants¹.

Les étudiants

Selon sa situation, un étudiant peut bénéficier de certaines aides. Il peut effectuer les démarches sur le site : www.etudiant.gouv.fr et ouvrir son Dossier social étudiant (DSE).

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	TYPE D'AIDES	ÂGE MAXIMUM	MONTANT DE L'AIDE ANNUELLE	CUMUL POSSIBLE	CONDITIONS
Étudiant qui rencontre des difficultés matérielles pour poursuivre ses études	Bourse sur critères sociaux (BCS)	Avoir moins de 28 ans lors de la première demande de bourse, sauf exception (volontariat dans les armées, service civique, étudiant parent d'enfant, étudiant handicapé).	Jusqu'à 6 734 € par an	<ul style="list-style-type: none"> Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de ressources Avoir le bac français (ou un titre/diplôme admis en équivalence ou en dispense pour l'inscription en 1^{re} année d'études supérieures) Être inscrit en formation initiale en France ou dans un autre pays de l'Union européenne. L'établissement doit être d'enseignement supérieur public ou privé habilité à recevoir des boursiers. Les études doivent être à plein temps. Des conditions supplémentaires existent si l'étudiant n'est pas de nationalité française.
Étudiant boursier ayant obtenu la mention Très bien au Bac	Aide au mérite	28 ans, sauf cas d'exception	Entre 900 € et 1 800 € selon la situation	<ul style="list-style-type: none"> Bourse sur critères sociaux Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de ressources. Avoir obtenu une mention très bien au bac. Intégrer un établissement d'étude supérieur à la rentrée suivant l'obtention du bac.
Étudiant préparant un concours de la fonction publique Personnes sans emploi qui souhaitent entrer dans la fonction publique	Allocation pour la diversité dans la fonction publique	Non	2 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Bourse sur critères sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de ressources. Être titulaire d'un diplôme leur permettant de présenter le concours de la fonction publique souhaité. Faire preuve d'assiduité à la préparation des concours. Se présenter aux épreuves et en communiquer les résultats. <p>L'attribution est limitée en nombre par région.</p>

^{1/} Les aides spécifiques attribuées aux jeunes parents, aux personnes en situation de handicap ou aux personnes vivant dans les DROM ne sont pas incluses dans ce tableau récapitulatif.

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	TYPE D'AIDES	ÂGE MAXIMUM	MONTANT L'AIDE ANNUELLE	CUMUL POSSIBLE	CONDITIONS
Étudiant souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger ou faire un stage international Etudiant Erasmus (sous conditions)	Aide à la mobilité internationale Peut se compléter avec des aides régionales à la mobilité internationale	28 ans, sauf cas d'exception	Jusqu'à 3 600 € pour 9 mois	<ul style="list-style-type: none"> Bourse sur critères sociaux Aide au mérite Aide d'urgence annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants bénéficiant de la BCS ou d'une aide spécifique annuelle. Préparer un diplôme national relevant de la compétence du ministère de l'enseignement supérieur. Séjour entre 2 et 9 mois consécutifs à l'étranger.
Étudiant rencontrant des difficultés financières	Allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté	35 ans (la limite d'âge ne s'applique pas si l'étudiant est reconnu handicapé par la CDAPH).	Jusqu'à 5 612€ par an	S'il s'agit d'une aide ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> Aide à la mobilité internationale Aide au mérite 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de ressources. Ne pas bénéficier de la BCS, d'allocations chômage ou du RAS. être assidu pendant ses études. être Français (conditions particulières pour les ressortissants de l'EEE ou Suisse). Fiscalement indépendant.
Étudiant boursier, venant d'obtenir sa licence, qui souhaite s'inscrire en Master 1 dans une autre région	Aide à la mobilité pour l'inscription en Master 1	Non	1 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique Aide à la mobilité internationale Aide d'urgence ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficier de la BCS ou de l'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté. Avoir obtenu une licence l'année précédente. S'inscrire pour la première fois en Master 1 dans une université d'une région différente de celle de l'obtention de la licence.
Etudiant ayant des difficultés à payer un loyer	Aide au logement (APL, ALS, ALF)	Non	Selon situation	<ul style="list-style-type: none"> Bourse sur critères sociaux Aide d'urgence Aide au mérite Allocation pour la diversité dans la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de ressources. Être français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité. Louer un logement décent. Pas de lien de parenté avec le propriétaire du logement loué.
Etudiant ne trouvant pas de garant pour la location de leur logement (garantie des risques locatifs)	Garantie Visale	30 ans			<ul style="list-style-type: none"> Avoir 18 ans. Justifier de son inscription dans un établissement post-secondaire. Les étudiants sont éligibles sans justification de ressources dans la limite d'un loyer forfaitaire de 800 € en Région Île-de-France et de 600 € pour le reste de la France.
Etudiant en alternance	Mobili-jeune	30 ans	Jusqu'à 100 € par mois	<ul style="list-style-type: none"> APL ou ALS 	<ul style="list-style-type: none"> Être en formation sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Être dans une entreprise cotisant au 1% logement. Percevoir des revenus inférieurs ou égaux au SMIC.
Etudiant sans mutuelle complémentaire	La Complémentaire santé solidaire	Non. Avant 25 ans, considéré comme rattaché aux parents sauf étudiant isolé.		<ul style="list-style-type: none"> Bourses sur critères sociaux RSA Aides d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Selon ressources.

Autres aides spécifiques pour les étudiants :

Aides régionales : mobilité, santé, transports, associatif, vacances, hébergement...

Aides spécifiques à chaque régions

